

NÎMES IMMOBILIER

HONORAIRES AGENCE

VENTE DE BIENS A USAGE D'HABITATION

IMMEUBLES A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- Jusqu'à 150 000 € TTC 6 % TTC
avec minimum de 6 000 € (Zup : 4 000 €)
- De 150 000 € TTC à 400 000 € TTC 5 % TTC
- Au-delà de 400 000 € 4 % TTC

TERRAINS

- 8 % TTC

FONDS DE COMMERCE

- Cession de baux ou de parts sociales 10 % TTC

LOCATION

- Frais d'entremise pour location à usage d'habitation, vide ou meublée
Part bailleur : offerts
- Visite, constitution de dossier, rédaction du bail
Le décret du 27.03.2014 de la Loi ALUR-DUFLOT oblige le mandataire à partager les honoraires de location entre le propriétaire et le locataire sous peine d'amende ;
Soit 6 €/m² + 3 €/m² pour l'état des lieux, pour chacun. Montant arrondi à la dizaine inférieure
En cas de délégation de mandat avec Histoire et Patrimoine Gestion et Direct Gestion : part locataire : 8 €/m² + 3 €/m² pour l'état des lieux.
- Local Commercial : 1 mois de loyer hors charges

GESTION IMMOBILIERE

- APPARTEMENT 7 % HT sur les encaissements, à la charge du bailleur
- VILLA 6 % HT sur les encaissements, à la charge du bailleur
- Pour 3 lots et + 5 % HT sur les encaissements, à la charge du bailleur

Nous recommandons aux propriétaires de prendre une assurance Pertes des loyers ainsi qu'une assurance Détériorations immobilières.

L'assurance PNO « Propriétaire Non Occupant » est obligatoire depuis le 27.03.2014.

Carte Professionnelle n° : CPI 3002 2016 000 008 770
Garant : GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS